

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE

19 RUE DE L'ARTISANAT CHARGUIA II 2035 ARIANA - TUNISIE

FAX N°(216-70) 836 568-PHONE N°(216-70) 837 322

FAX MESSAGE

FROM : **C.T.F**

TO :

FAX REF :

ATT : SCE COMMERCIAL

DATE : 22-09-2023

FAX N° :

CONTACT: DC

Y/REF :

Page (01) of (03) including this page

COPY :

OBJET : CONSULTATION N° PP 23/ 569 AVEC SOUMISSION SOUS PLIS FERMES

La compagnie tunisienne de forage se propose de lancer une consultation pour l'acquisition des puces/forfaits téléphoniques d'une durée d'une année renouvelable deux fois suivantes :

ITEM	DESIGNATION	QTE
01	Forfait de 70.000 DT par mois	06
02	Forfait de 30.000 DT par mois	10
03	Forfait de 20.000 DT par mois	36

A cet effet, nous vous invitons à nous soumettre **SOUS PLIS FERMES**, votre meilleure offre de prix en TTC conformément à la procédure ci-dessous (1 ou 2).

PROCEDURE DE SOUMISSION :

1- Par plis fermés :

A l'adresse suivante 19 rue de l'Artisanat charguia 2 –2035 L'Aéroport Tunis-Tunisie, par voie postale sous plis scellés et recommandés ou par rapid poste, ou déposé au bureau d'ordre de CTF contre décharge.

A/ L'enveloppe doit :

* être adressée au nom de :

Monsieur le Président Directeur Général

* Porter uniquement :

- l'adresse de la CTF,
- la référence de la consultation (PP 23-569),
- la mention " NE PAS OUVRIR"

* Contenir :

- Le texte de la consultation signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.
- L'offre financière détaillée selon le bordereau en Annexe ci-joint.

2- Par e-mail :

A l'adresse suivante : closed.bids@ctf.com.tn

Votre mail doit :

* Porter:

La référence de la consultation (PP23-569)

* Contenir:

- Le texte de la consultation, dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire

- L'offre financière détaillée selon le bordereau en Annexe ci-joint.
Les offres doivent parvenir à la CTF dans les meilleurs délais mais pas plus tard que
Le **09-10-2023 à 10h**. Toute offre parvenue après les délais sera rejetée (le cachet du
Bureau D'ordre de la CTF faisant foi pour les plis et la date & l'heure pour les mails).

Méthodologie d'évaluation :

La commission d'évaluation établit le classement des offres retenues conformément à la
méthodologie d'évaluation ci-après :

- Dépouillement sera établi sur la base des deux critères suivants :

1. Montant voucher
2. Forfait Data

- Méthodologie

Pour chaque critère et pour chaque type de forfait à chaque soumission sera
attribuée une note sur 20 selon la méthode suivante :

$$\text{Note} = \frac{\text{Forfait } X_i}{\text{Meilleure offre}} \times 20$$

- Pour chaque une note, le chaque sera note Data + Note voucher (i20)

$\text{Note forfait } X = \text{Note valeur VOUCHER} \times 0,60 + \text{Note volume DATA INTERNET} \times 0,40$
--

Une note sera attribuée à chaque forfait X = 20, 30 & 70 DT

La détermination des notes est comme suit :

$$\text{Note valeur voucher} = \frac{\text{Valeur Voucher} \times 100}{\text{Meilleure valeur Voucher}}$$

$$\text{Note volume DATA INTERNET} = \frac{\text{Volume DATA INTERNET} \times 100}{\text{Meilleure Volume DATA INTERNET}}$$

Sera retenue l'offre mieux disante selon la formule de pondération suivante

$$\text{Note Finale} = \text{Note forfait 20} \times 0,40 + \text{Note forfait 30} \times 0,40 + \text{Note forfait 70} \times 0,20$$

Conditions particulières :

- De préférence, le délai de livraison ne doit pas dépasser une semaine à partir de la date de réception de notre Bon de Commande.
- Le mode de paiement est de 30 jours date réception de votre facture à notre Bureau d'ordre.

Tout en restant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez agréer,
Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

SALUTATIONS

C.T.F

DIRECTION Approvisionnement & Marketing

ANNEXE
Bordereaux de prix
DT-TTC

Forfait	Nombre de forfaits	Avantage appels téléphoniques (*)	Avantage data internet (**)	Valeur Voucher (***)	Tarif unitaire d'un abonnement / mois	Frais total des abonnements / mois
70 DT	06			N=		
30 DT	10			N=		
20 DT	36			N=		
Total TTC des abonnements / mois						
Total TTC des abonnements / an						

(*) : Nombre d'heures de communication gratuite et privilège d'appel des N° sur la même flotte

(**) : Volume Data Internet

(***) : Valeur Voucher (N x valeur du forfait) ; N est le nombre de multiplicateur qui sera proposé par l'opérateur (**exemple** pour un forfait 20 DT la valeur du voucher est de 15 x 20 DT)

N.B :

Les forfaits supérieurs aux montants mentionnés ci-dessus seront acceptés dans le cas où la valeur effective qui sera payée par la CTF ne dépassera pas le seuil des montants mentionnées ci-dessus.

Signature et cachet du soumissionnaire